

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14/04/2022**

Étaient présents : Ludivine LAPEBIE, Lionel ROUX, Marc BEYNET, Hervé SANDT, Eric DISDIER, Alain BETTI, Quentin ORCIERE, Marie-Laure TAIX

Excusés : Agnès MARCELOT donnant son pouvoir à M. Alain BETTI  
Virginie SARRASIN donnant son pouvoir à Mme Ludivine LAPEBIE  
Secrétaire de séance : Marie-Laure TAIX

Ouverture de la séance à 20h05

Ordre du jour :

**1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28/02/2022**

Le compte rendu a été envoyé à l'ensemble des conseillers en amont du conseil. Chacun a pu en prendre connaissance.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2/ Vote des comptes administratifs budget Général et Budget annexe de l'eau**

Les comptes sont présentés par Monsieur le Maire. Les résultats sont les suivants :

**CA Budget Général 2021**

Fonctionnement : + 26 615, 71 €

Investissement : - 72 915,93 €

**CA Budget Eau 2021**

Fonctionnement : + 84 003, 16 €

Investissement : - 69 166,68 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

**3/ Approbation des comptes de gestion budget général et budget annexe de l'eau**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2021 (Général, Eau et C.C.A.S) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2 – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il apparaît une légère réduction de la dette d'investissement pour le budget général. Marc BEYNET a toujours entendu dire qu'une commune qui a un investissement négatif est une commune qui vit. Lionel ROUX acquiesce mais fait remarquer que pour investir il est nécessaire d'avoir une capacité d'autofinancement positive. Il poursuit en expliquant qu'il faut continuer à faire des économies afin d'éponger la dette d'investissement le plus rapidement possible.

(Objectif de 4 ou 5 ans pour y parvenir).

Pour le budget eau, le compte est excédentaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **4/ Affectation de résultat**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2021** du budget général, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 26 615,71 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2021** du budget Eau, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 84 003,16 euros.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **5/ Vote des taxes locales**

Monsieur le Maire suggère d'augmenter les taxes sur le foncier bâti et non bâti. Il est précisé que cela fait plusieurs années que les taux n'ont pas été bougés.

Il propose aux conseillers municipaux d'appliquer aux taux d'impôts locaux pour l'année 2022, le coefficient de variation proportionnelle de : 1, 010024).

Le Conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents accepte la proposition du Maire et vote les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 46,68 % produit prévisionnel : 155 304 €.

Taxe foncière non bâti : 78,12% produit prévisionnel : 8 515 €

(A ces produits s'ajoutent les allocations compensatrices (3 331 €), ainsi que le produit prévisionnel de la Taxe d'habitation (55 864 € moins la contribution du coefficient correcteur – 25 341 €)

## **6/ Vote budget général et budget annexe de l'eau 2022**

Après les présentations par Monsieur le Maire, le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote des budgets primitifs du Budget Général 2022 ainsi que sur celui du budget Eau 2022. Le rapport de présentation commente les données financières de ces budgets. Celui-ci s'établit :

### **BUDGET PRIMITIF GENERAL 2022**

- fonctionnement :
  - . Dépenses : 345 175 €
  - . Recettes : 345 175 €
  
- investissement :
  - . Dépenses : 119 982 €
  - . Recettes : 119 982 €

### **BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2022**

- fonctionnement :
  - . Dépenses : 140 930 €
  - . Recettes : 140 930 €
  
- investissement :
  - . Dépenses : 130 926 €
  - . Recettes : 130 926 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **7/ Convention Véolia**

Monsieur le Maire précise que la convention de prestation de services et assistance technique sur les infrastructures du réseau d'eau potable avec la société Véolia arrive à échéance. Celle-ci prévoit entre autres et pour les grandes lignes : une astreinte réseaux 24h/24, la réparation des fuites, la réalisation de branchements pour les particuliers, le traitement et nettoyage des réservoirs, etc...

Ce partenariat est une sécurité pour la commune, dépourvue de service technique compétent dans ce domaine, surtout en cas de fuite ou intervention d'urgence.

Après consultation, Véolia a proposé une nouvelle convention sur les bases de la précédente avec une légère augmentation des tarifs.

Cela représente un coût de 3 630€ pour 6 mois. Cette convention est valable 3 ans.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **8/ Indemnisation des particuliers concernés par les périmètres de sécurité sur les zones de captages d'eau**

Comme discuté lors du dernier conseil, Monsieur le Maire propose d'indemniser les quelques propriétaires de terrains non agricoles impactés par les périmètres de protection des sources. Cela représente un montant total de 1236€ qui sera réparti au prorata de la superficie de chacun.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **9/ Questions diverses**

Il est abordé la question de la coupe de bois à Puymaurel.

Celle-ci n'est pas terminée et apparemment le bûcheron n'aurait plus la capacité de finir le travail. N'ayant jamais rencontré ce problème et la gestion de la forêt ayant été confiée aux services de l'ONF, Monsieur le Maire se charge de les contacter afin d'évoquer le sujet.

Séance levée à 22h00,

La secrétaire de séance, Marie-Laure TAIX